



Le Petit Maissois



© Les photos de Clo



VILLE DE MAISSE



Parc
naturel
régional
du Gâtinais français

Nuit étoilée Maissoise



xpicclo

N°123 / JANVIER 2023

ÉDITO

Chères maissoises, chers maissois,

2022 s'éloigne. Durant cette année écoulée, nous avons mené à bien les projets en cours et intensifié notre action sur la révision du PLU (plan local d'urbanisme), sur notre adhésion à "petites villes de demain" et avons pris le temps de vous écouter.

2023 nous ouvre ses portes, nous nous y engouffrons.

Aujourd'hui, personne n'est en mesure de vous promettre quoi que ce soit.

2023 n'est pas écrit. Mon équipe et moi-même sommes optimistes et volontaristes. Nous voulons avancer mais de façon raisonnable, sans mettre en péril les finances de la commune.

Nous souhaitons:

- Poursuivre la rénovation de nos voiries.
- Avancer sur le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux (Mairie, Ecole...)
- Concrétiser le projet d'agrandissement de l'école maternelle.
- Changer la chaudière vieillissante du centre de loisir.

N'ayons pas peur de 2023, nous allons nous adapter, nous allons changer certains de nos comportements et allons réussir tous ensemble.

Je tiens avec l'ensemble de l'équipe Municipale à vous souhaiter ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2023.

Nous avons souhaité mettre à l'honneur Chloé en couverture de notre journal, une jeune Maissoise passionnée par la photographie, nous vous invitons à découvrir et suivre son travail sur Instagram.



xpicclo

Merci pour votre participation aux sondages disponibles sur l'application IntraMuros.



IntraMuros

Retour sur nos sondages

Maintenir le service de collecte des encombrants ou non

38 réponses

Une grande majorité pour le maintien et une idée qui revient est de proposer un service à la demande, pour les personnes ne pouvant se déplacer à la déchetterie. Nous maintenons le service.

Avis sur la création de chicane rue de Gironville

8 réponses

Une grande majorité favorable à la création de la chicane.



SOMMAIRE

04 CADRE DE VIE

- 04 Présentation "petites villes de demain"
- 05 synthèse des conseils municipaux
- 06 Travaux voiries
- 07 Nouvelle chaudière école élémentaire
- 07 Travaux de sécurisation
- 07 Vidéo protection
- 08 Collecte des encombrants
- 09 Nos commerçants

10 ENVIRONNEMENT

- 10 Chronologie verte : Diagnostics
- 11 Chronologie verte : Reforestation
- 12-15 Arrêté entretien des Trottoirs

16 ECOLE

- 16 Criterium du jeune conducteur
- 16 Noël des écoles

17 ASSOCIATIONS

- 17 Le Beaujolais nouveau
- 17 Comité de jumelage
- 18-21 Art et Matière
- 22 Forum des associations
- 22 quelques résultats sportifs

23 RETOUR EN IMAGE

- 23 Journée du patrimoine
- 23 8ème Festival des numéros visuels
- 24 Halloween
- 24 Commémoration du 11 Novembre
- 25 524ème Foire Sainte Catherine
- 25 Repas des anciens
- 26 Téléthon
- 26 Manèges de Noël
- 26 Coupe du monde de Football

Le Petit Maissois N°123/JANVIER 2023

Directeur de la publication : Eric Perron



VILLE DE MAISSE

Comité de Rédaction - Conception : Stéphanie MOULINOX,
Christelle FERNANDES, Brigitte ANNE, Aline CHANCLUD,
Jean-Marc LENGLET, Philippe JOUARD, Xavier DUPERRIER

Impression : ID IMPRIM 100% PEFC

Mairie de MAISSE

Place de l'Hôtel de Ville - 91720 MAISSE

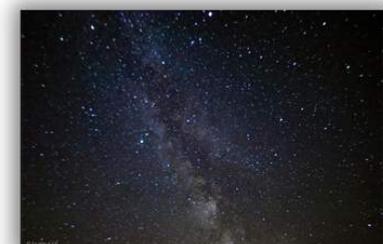
Tél : 01 64 99 47 26 - www.maisse.fr

Mail : mairie@maisse.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

Du lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30

Le Samedi de 09h00 à 12h00



Retrouvez le travail de Chloé sur instagram



xpicclo

Présentation du programme de "petites villes de demain"

Avec la commune de Milly-la-Forêt, Maisse a été retenue dans le Programme National « Petites Villes de Demain » le 12 janvier 2021 par le Préfet de l'Essonne.

Ce programme vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Une convention tripartite a été signée entre Maisse, Milly-la-Forêt, et la Communauté de Communes des Deux Vallées 31 mars 2021.



OBJECTIFS DU PROGRAMME :

- Améliorer les conditions de vie des habitants
- Renforcer la centralité de Maisse, en complémentarité avec Milly-la-Forêt sur le territoire
- Renforcer les moyens alloués aux élus grâce :

1. Au financement à 75 % d'un chef de projet pour piloter le programme, une ingénieure, Mme BONNARDEL, a ainsi rejoint le territoire pour prendre ses fonctions en octobre 2021.
2. Au Plan France Relance, doté au total de 100 milliards d'euros d'investissement.
3. Au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) élaboré à l'échelle des communautés de communes et signé par le Préfet de l'Essonne. Ce contrat financier intègre complètement le programme "Petites Villes de Demain".

LES AXES DU PROGRAMME :

Le projet "Petites Villes de Demain" se décline selon 5 orientations stratégiques permettant une revitalisation et un nouveau dynamisme pour le territoire dans une perspective commune :

- **Orientation 1** : Rénover et valoriser le patrimoine pour renforcer l'identité du territoire.
- **Orientation 2** : Développer les services en faveur des habitants, protéger et renforcer le dynamisme du commerce de proximité et de centre-ville.
- **Orientation 3** : Hiérarchiser les mobilités notamment actives et mettre en œuvre une politique en faveur du vélo.
- **Orientation 4** : Assurer la transition énergétique notamment du parc immobilier et mobilier public.
- **Orientation 5** : Travailler sur la rénovation des centres-villes en conduisant des actions ciblées en matière d'aménagement, d'habitat, de développement de l'emploi.

Synthèse du Conseil Municipal du 22 septembre 2022

- **Délibération autorisant M. le Maire à prendre un emprunt pour acquisition d'un hangar.**

M. le Maire demande à son Conseil de l'autoriser à prendre un emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole et d'inscrire le montant en dépenses et recettes au Budget. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération travaux de voirie.**

Les rues qui ont été choisies sont les suivantes : Chartrie, Ormoise, Camard, Ste Catherine, Martroy et Château Vert, de plus une campagne de rebouchage des trous sera effectuée sur l'ensemble de la voirie. Le Conseil délibère à la majorité des voix 21 Pour et 1 Contre pour autoriser M. le Maire à signer l'acte d'engagement.

- **Délibération vidéo protection.**

M. le Maire demande à son Conseil de délibérer pour engager les travaux et signer le devis. Le Conseil délibère à la majorité des voix 21 Pour et 1 Contre. M. le Maire informe qu'une étude sera faite afin d'implanter d'autres caméras sur la Commune.

- **Délibération travaux de sécurisation rue de gironville.**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil décide de réaliser ces travaux et d'autoriser M. le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des Amendes de Police. 21 Voix Pour et 1 Voix Contre.

- **Délibération Tarifs Location Centre Culturel et création d'une régie.**

Il a été décidé pour les associations maissoises la gratuité de la petite salle et de la grande salle une fois par an avec un forfait chauffage du 1er novembre au 31 mars de 150 € pour la grande Salle et un forfait poubelles de 25 € pour les événements importants. En dehors de cette gratuité une fois l'an le tarif pour les associations maissoises est de 250 € pour la Grande Salle et 150 € pour la petite salle et pour les associations extérieures 600 € la grande Salle et 300 € la petite salle. Pour la location de la Grande Salle se rajoutent les forfaits chauffage et poubelles pour les manifestations importantes.

Il propose ces tarifs au vote et indique qu'une régie sera créée. Le Conseil délibère à la majorité des voix 16 Pour 3 Contre et 3 Abstentions. Ces décisions rentreront en application le 1er janvier 2023.

- **Délibération remboursement de Frais.**

M. PERRON indique que des frais ont été engagés par une personne pour le 14 juillet : Achat d'une gerbe à 80 € au fleuriste de Milly la Forêt et de gâteaux apéritifs et petits fours à l'Intermarché d'Itteville pour 69,63 €. Le Conseil délibère à l'unanimité pour rembourser ces frais à la personne.

- **Délibération Classe de découverte.**

Après une longue discussion le Conseil fini par délibérer avec 19 voix Pour, 2 Contre et 1 Abstention. Mme ANNE précise qu'elle ne s'oppose pas par rapport à un montant mais plus sur le principe d'avoir à délibérer aussi rapidement alors que peut être des solutions moins coûteuses existaient. M. le Maire et l'ensemble du Conseil souhaite que les enseignants puissent se renseigner par rapport à des subventions et que des collectes soient organisées (vente de gâteaux ou autres) afin de réduire le coût financier pour la Commune. La participation des parents est fixée à 242,50 € avec un seul chèque qui sera encaissé en juin 2023.

- **Délibération changement de Comptabilité en 2023.**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 appliquant le référentiel simplifié à compter du 1er janvier 2023.

- **Délibération changement de chaudières Ecole Primaire et Centre de Loisirs.**

Le Conseil délibère à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à signer le devis et à engager les travaux.

- **Délibération nomination responsable sécurité.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de nommer M. Patrick CHAILLOU comme correspondant incendie et secours pour la Commune. M. le Maire souligne la compétence de ce dernier en ce domaine et tient à le remercier d'accepter ce poste.

- **Délibérations pour demander des subventions sur divers dossiers.**

Le Conseil délibère à l'unanimité pour autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès des instances territoriales en vue de l'installation de nouvelles caméras et l'enfouissement du réseau éclairage public rue de Courty.

- **Délibération armoires électriques.**

M. le Maire propose à son Conseil de prendre une délibération afin de solliciter des subventions pour la remise en état des Armoires électriques d'éclairage Public. Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

Synthèse du Conseil Municipal du 09 décembre 2022

- **Délibération sur le choix d'un cabinet d'étude pour la réfection de la voirie.**

Dans la profession de foi le Conseil s'était engagé à refaire la voirie. Il est nécessaire qu'une tranche soit effectuée chaque année tout en sachant que le montant total s'élève à 1 300 000 €. Trois devis ont été demandés à des bureaux d'étude. Il consiste en la réalisation d'un dossier de consultation pour l'appel d'offres, la mise en place d'un dossier de demande de subvention, le suivi et la réception des travaux. Le conseil municipal délibère à la majorité 20 Pour et 3 Abstentions.

- Délibération pour le recrutement de deux agents.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour ouvrir le poste à un emploi contractuel ou fonctionnel pour le remplacement du Secrétaire Général et le recrutement d'un agent administratif. M. LENGLET pense qu'il est nécessaire de prendre rapidement une personne et se propose d'établir la fiche de poste et de faire une analyse des tâches de chacun. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité .

- Délibération tarification du cimetière.

A partir du 1er janvier 2023 , M. le Maire propose d'appliquer de nouveau tarifs. Le Conseil approuve à l'unanimité seulement les tarifs indiqués sans tenir compte des reprises de concessions.

- PADD

M. le Maire cède la parole à Mme PIERROTTET, Adjointe à l'Urbanisme.

Les travaux d'élaboration du PLU animés par le cabinet Citadia ont démarré en début d'année 2022 et ont comporté à ce jour 2 phases : L'établissement d'un diagnostic territorial qui a permis d'identifier ou de confirmer les enjeux essentiels du futurs PLU (démographique, un développement urbain et résidentiel, une activité économique, équipements et vie locale, architecture et patrimoine, déplacements, paysages et environnement) et l'Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), tenant compte des objectifs et des enjeux issus de la phase diagnostic.

Avec la commission urbanisme trois orientations ont été retenues :

1. Préserver durablement les espaces naturels et agricoles du territoire.
2. Concevoir un développement urbain cohérent et maîtrisé .
3. Assurer un cadre de vie de qualité, témoin de l'identité rurale de Maisse. Mme PIERROTTET précise que ce PADD est en cours de finalisation afin de pouvoir le présenter à l'ensemble des personnes publiques associées.

- Délibération subvention exceptionnelle au Trial pour l'organisation des Championnats du Monde 2024.

Pour lancer ce projet le comité d'organisation à besoin d'une avance de trésorerie pour l'inscription d'un montant de 18 000 €.

M. Le Maire précise que cette avance sera reversée ensuite à la commune. Le Conseil délibère à l'unanimité pour faire le versement.

- Délibération écritures comptables.

Toutes les modifications sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- Délibération mise en non-valeur.

Le Conseil délibère à l'unanimité afin d'accepter la mise en non-valeur concernant des impayés datant de plus de 2 ans. La somme s'élève à 837,60 €.

A savoir

Les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de la Mairie.

Onglet « La mairie » puis « Conseil Municipal » puis « Comptes rendus municipaux » et sur les panneaux municipaux.



Travaux voiries

Une première phase de travaux a été décidée pour environ 100 000 € de travaux de voirie par autofinancement. Un état détaillé a été effectué par le bureau d'étude CECOTECH afin de référencer toutes les rues. Un appel d'offres a été lancé et le dossier de marché a été envoyé à trois entreprises EIFFAGE, TPS et PROBINORD. La première n'a pas répondu, les sociétés TPS et PROBINORD se sont associées.

Les rues qui ont été choisies sont les suivantes : Chartrie, Ormoise, Camard, Ste Catherine, Martroy et Château Vert, de plus une

campagne de rebouchage des trous sera effectuée sur l'ensemble de la voirie. Le montant de la dépense s'élève à 112 275,60 €.

La fin des travaux n'ayant pu être réalisé avant fin 2022 à cause des conditions météorologiques. Les Travaux reprendront bientôt pour se terminer dès le printemps 2023. **Une deuxième étape voirie sera réalisée courant de l'année 2023.**



Nouvelle chaudière pour l'École Élémentaire la Girafe



Il a été fait un audit sur l'état des chaudières des bâtiments communaux. La priorité était de changer la chaudière de l'École Primaire située boulevard des Alliés qui datait de décembre 1983. Le remplacement de celle-ci a été effectué par l'entreprise Godin en décembre 2022 pour un montant de 14 625,65 € TTC.

Travaux de sécurisation route de Gironville

De nombreux excès de vitesse ont été constatés dans cette rue. Après une rencontre avec le Conseil Départemental il a été décidé d'implanter définitivement des chicanes afin de réduire la vitesse. La société TPS de Milly-la-Forêt a été retenue pour effectuer les travaux pour un montant de 14 740,80 €. Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental a été déposée.



Vidéo protection



Les caméras et le logiciel ont été remplacés début octobre 2022 par la société IBS'on pour un montant de 9 264,00 €. Une étude a été réalisée fin d'année 2022 afin d'implanter d'autres caméras sur la commune.

Collecte des encombrants

Jeudi 22 Juin 2023

Suite à l'augmentation régulière du volume d'encombrants le prestataire fait savoir qu'il respectera dorénavant strictement les termes du contrat à savoir :

1,5m , une longueur de 2m pour les objets souples et un poids de 70kg maximum

Trier - Collecter - Valoriser

Ce que je mets sur le trottoir, en bordure de voie, la veille au soir de la collecte, rangé de façon à ne pas gêner la circulation des piétons (vous pouvez être tenu responsable en cas d'accident) :

- **Le mobilier d'ameublement :**

Tables, Chaises, sommiers, lits, matelas, armoires démontées sans glace, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin parasols, ect.

- **Des objets divers :**

Vélos, poussettes, landaus, tables à repasser, jouets, divers articles de cuisine, articles de sport, planches de lambris fagotés, ect.

Merci de respecter impérativement le jour de ramassage des encombrants.

Le dépôt sauvage est interdit par la loi et peut être amendable jusqu'à 4000€

Déchets refusés et non ramassés

Ils sont acceptés en déchetterie (sauf les pièces automobiles et les pneus montés sur jante).

- Electroménager et appareils électriques et électroniques (DEEE).
- Déchets ménagers spéciaux (huiles moteur, huiles ménagères, pneumatiques, batteries, peintures, solvants, vernis, aérosols, désherbants, produits phytosanitaires, bouteilles de gaz, néons...)
- Les palettes, les cartons d'emballages, les gravats, le matériel sanitaire, les déchets industriels, commerciaux et artisanaux.
- Les déchets verts, souches et bûches.. Les déchets issus des activités agricoles.
- Les pots de peinture (même vides) ne sont pas collectés aux encombrants pour des raisons de contraintes environnementales, qui ne permettent pas de les enfouir.
- Les vitres et les miroirs ne sont pas acceptés aux objets encombrants pour des raisons de sécurité sur la voie publique s'il venaient à se briser.



NOS COMMERCANTS



Passiflore

Bienvenue à notre nouvelle fleuriste "Emilie". C'est avec un beau sourire qu'elle accueille ses clients avec ses fleurs, ses plantes, ses compositions variées et originales. Emilie est à l'écoute pour toutes les demandes de grands événements (mariages, anniversaires...), avec sa créativité et son talent de fleuriste confirmée.

Passiflore, 43 Grande rue

Tél. 01.64.93.63.49



Rapid'Market

Après 27 années à Saclas, Ali et sa famille se sont installés à Maisse en 2017. Souriant et très agréable, Ali est ouvert tous les jours.

Rapid'Market, 28 Grande rue

Tél. 01.69.11.38.16



Horaires

Lundi

15:30–20:00

Mardi

08:00–13:30, 15:30–20:00

Mercredi

08:00–13:00, 15:30–20:00

Jeudi

08:00–13:00, 15:30–20:00

Vendredi

08:00–13:00, 15:30–20:00

Samedi

08:00–13:00, 15:30–20:00

Dimanche

08:00–13:00, 15:30–20:00

Chronologie sur l'entretien du vivant

Préservation de notre patrimoine arbré

Des Questions ? Sur l'environnement, nous tenterons d'y répondre sur : environnement@maisse.fr



1

Diagnosics de l'état de santé de nos arbres :

Boulevard des Alliés

Les diagnostics sont établis avec des personnes formées en arboriculture (experts et élagueurs arboristes) afin d'isoler les sujets malades ou morts, ceux qui représentent un danger pour la sécurité des usagers. Ces études permettent aussi, de préserver les arbres, en améliorant leurs conditions d'élevage dans les fosses de plantation ou dans les espaces paysagers de notre commune.

Ou

Chantiers d'élagage :

2022
L'abreuvoir
L'école élémentaire "La Girafe"
Rue de l'Isle Amet
Quartier Sainte Catherine

2023
Boulevard des Alliés
Boulodrome du Gymnase des Roches
Rue de la Ferté Alais
Rue de Mespuits
Placette/Rue de la Procession

2

Chantiers d'abattage :
(Site et Causes de la mort)

Boulevard des Alliés
Acacias (Nécrose et blessures du collet)

Quartier Sainte Catherine
Prunus pissardii et Arbre de Judée
(Nécrose du collet et taille invasive des charpentières)

Rue de l'Isle Amet
*Marronnier (racines trop proche du cours d'eau - Pourritures et Nécrose du collet)
*Frêne (atteint par la chalarose et descente de cime)

élection des sites de plantations et des essences d'arbres à planter

3

Pour les chantiers de reforestation, nous nous appuyons sur la liste d'essences d'arbre recommandée par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français inscrit sur le Plan Local d'Urbanisme

Les végétaux sont choisis en fonction des sites de plantation, par exemple :

- Des arbres au port fastigié pour les alignements d'arbres,
- Réserver l'utilisation des arbres fruitiers dans les squares, afin d'éviter que les fruits, une fois au sol, ne soient pas la source de chutes de nos aînés et des plus jeunes.
- Choisir des essences variées pour une même rue, pour favoriser une biodiversité riche et limiter la propagation de certaines maladies sur nos arbres.

Les végétaux exclus sont :

- déclarés allergènes,
- des espèces invasives,
- étrangers au bassin parisien,

A de rares exceptions, certains végétaux non allergènes, seront plantés à des fins pédagogiques. Pour exemple : le bouleau à papier (non endémique du bassin parisien) Au pieds de chaque arbre sera planté un lot de plantes vivaces pour favoriser une bonne reprise et afin d'offrir un fleurissement pérenne.

Chronologie sur l'entretien du vivant

4 Chantiers de Reforestation/plantation

Différents sites ont été retenus pour les plantations d'arbres à venir



En forêt :

- Massif forestier de Tramerolles / Patouillat

Sur les berges :

- Voie piétonne Bords de l'Essonne
- Rue de l'Isle Amet

En alignement classé:

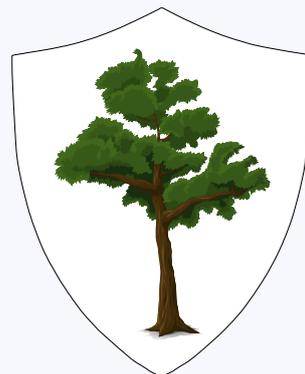
- Quartier Sainte Catherine
- Boulevard des Alliés
- Avenue Général de Gaulle

5 Inventaire du Patrimoine arboré (Protection et conservation)

Une fois les chantiers d'abattage terminés, et à la suite de chaque plantation, un inventaire sera établi reprenant :

- l'identité de l'arbre (genre/espèce/famille/etc...),
- ses conditions d'élevage (plantés en isolé/groupe/ support de culture/etc...),
- son historique de soins,
- sa géoposition.

Tous ces éléments seront visibles de toutes et tous, en temps réels.



Protection de sa Partie aérienne
(visible)

Protection de sa Partie souterraine
(en partie visible)



Etablir un barème de l'arbre

Afin que chaque dommage causé sur le vivant soit réprimandé,
et évité à l'avenir.

Mise en place de "l'arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs"

Le Maire de la commune de MAISSE,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2 et L 2122-28 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe,

Vu le règlement sanitaire départemental de l'Essonne,

Vu l'article L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime et l'article 3 de la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, articles relatifs à la loi Labbé interdisant depuis 2015 l'utilisation de produits phytosanitaires : il est interdit aux personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 du code général de la propriété des personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques mentionnés au premier alinéa de l'article L. 253-1 du présent code, à l'exception de ceux mentionnés au IV du présent article, pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. Cette interdiction ne s'applique pas aux traitements et mesures nécessaires à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles mentionnés à l'article L. 251-3, en application de l'article L. 251-8.

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

Considérant que les branches et les racines des arbres, des arbustes, des plantes grimpantes et haies plantées en bordure des voies communales ou autres, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation.

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,

Considérant que le changement climatique engendré par les activités intensives et destructrices de l'espèce humaine, doit permettre une évolution de la conscience collective en matière de préservation de la biodiversité et des différents milieux naturels, toute action doit favoriser le maintien de l'équilibre entre l'homme, la faune et la flore,

ARRETE :

Article 1 : Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Maisse. A compter du 1er février 2023.



Mise en place de "l'arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs"

Article 2 : Les ordures ménagères et les emballages recyclables

Le dépôt des ordures ménagères et les emballages recyclables sont uniquement autorisés dans les containers mis à disposition du SIRTOM prévus à cet effet et selon les règles de tri édictées par ce dernier. L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements et le retrait par les auteurs du dommage.

De même les poubelles (ordures ménagères, cartons, plastiques) doivent être retirées de la voie publique après le passage de la collecte et remisées sur les propriétés respectives.

Article 3 : Le Nettoyement des rues

Le nettoyage des rues salies par tout type d'activité, doit être effectué immédiatement par les responsables de ces dégradations et/ou salissures, d'office à leurs frais, et sans préjudice des poursuites encourues.

Article 4 : Les descentes d'eau pluviales

L'entretien en état de propreté des descentes d'eau pluviales situées sur/ sous/au travers des trottoirs pour l'écoulement des eaux de pluie, est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées au même titre que l'entretien des caniveaux recevant des eaux.

Article 5 : L'entretien des trottoirs, devant de portes et caniveaux

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,

- pour les trottoirs, sur toute leur largeur,
- ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1.20m de largeur,

Article 5.1 Entretien

En toute saison, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres/arbustes/plantes grimpantes ou couvre sol /plantes de strate herbacée, à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage.

Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, tout en limitant d'avoir recours à des plantations dans des supports de culture hors sol (type jardinière) nécessitant un arrosage régulier; les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur ou par le biais d'un permis de végétaliser et d'occupation temporaire du domaine public (dûment rempli par son demandeur et délivré par la mairie) les espaces verts communaux, tout en veillant à ne pas occuper les voies de circulation. L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

Mise en place de "l'arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs"

Article 5.2 Neige et verglas

Par temps de neige ou gel, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel, du sable ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

Article 5.3 Les déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces publics, les espaces de jeux publics pour enfants, les espaces verts et leurs massifs fleuris et ce par mesure d'hygiène publique. Elles doivent être ramassées immédiatement. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Les sacs à déjections canines sont disponibles en mairie.

Article 5.4 : Lutte contre les pigeons, animaux errants et les rongeurs

Il est interdit de déposer de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer des animaux conformément aux articles 26 et 120 du Règlement Sanitaire Départemental.

Article 5.5 L'entretien des végétaux

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public (au ras du grillage afin de préserver les circulations piétonnes en toute sécurité sur les trottoirs) là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Les plantes grimpantes sont autorisées sur les façades, tant que celles-ci n'encombrent pas les voies de passage, les pieds de mur fleuris reçoivent les mêmes obligations, en revanche, ils doivent être entretenus voire arrachés une fois leur cycle de vie passé.

Les arbres présents en bordure de voie publique doivent être élagués par les riverains (propriétaires ou locataires), ces derniers doivent veiller à ce que rien ne dépasse de la clôture ou mur, et à ce que les branches ou lianes n'encombrent pas les réseaux aériens (fibre, électrique, etc...) ainsi que les éclairages publics et les panneaux de signalisation.

Aussi les propriétaires ou locataires devront respecter les distances de plantations à proximité des voies publiques, un arbre planté à moins de 3 mètres d'une clôture ou mur devra être transplanté ou la cas échéant, si aucun moyen de le préserver n'a été trouvé, le riverain devra abattre ou faire abattre à ses frais l'arbre en question.

Certaines espèces végétales envahissantes, comme le Faux Vernis du Japon doivent être arrachées spontanément afin de préserver les fondations des bâtiments et des trottoirs ou autre voie de circulation.



Mise en place de "l'arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs"

Les services municipaux, quant à eux, sont chargés du suivi, de l'entretien des pieds d'arbre, de l'élagage voire de l'abattage des arbres plantés (Patrimoine arboré) sur la voie publique.

Les propriétaires de parcelles boisées doivent veiller à ce qu'aucune branche ne vienne toucher ou encombrer les réseaux aériens ou l'éclairage public voire même les trottoirs ou voie de passage quel qu'elle soit.

Article 6 : Libre passage

Les trottoirs ne doivent pas être encombrés pour faciliter le passage des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils doivent veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1.20 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne peuvent ni y déposer des matériaux et ordures, ni y stationner des véhicules.

Seule exception, le dépôt des encombrants à des dates d'enlèvements prévues et établis par la mairie.

Les saletés et déchets collectés sur les trottoirs, par les riverains lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets ménagers. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs, caniveaux doivent demeurer libres.

Par ailleurs, il est interdit de recouvrir les trottoirs dépourvus d'enrobés ou de bitume par du ciment ou tout autre matière qui pourrait rendre imperméables les trottoirs.

Article 7 : Exécution de l'arrêté

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 9 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Maire de MAISSE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Secrétaire Général des Services de la Commune de MAISSE,
- Monsieur l'agent de la sécurité de la voie publique,

Criterium du jeune conducteur



Tous les deux ans nous accueillons l'Automobile Club de l'Ouest pour sensibiliser nos CE2, CM1 et CM2 sur la sécurité routière. Cet événement s'est déroulé le 30 septembre 2022 avec 4 classes très motivées. La journée s'est très bien passée, avec deux épreuves notées, composé d'un quiz et d'une conduite sur véhicule électrique.

Félicitations aux 9 finalistes et à Layna vainqueur du challenge.

Noël des écoles

Jeudi 15 décembre 2022, 300 jeunes écoliers Maissois se sont réunis au Centre Culturel Robert Dumas pour voir le spectacle "SOS PERE NOËL" avec la présence du Père Noël, de la Mère Noël, de la Reine des Neiges, de Olaf, du Père Fourras, de Spiderman et du Capitaine Crochet !

La troupe à fait une excellente prestation avec la participation de nombreux enfants sur scène !

Que du bonheur!!!





Le Beaujolais Nouveau

Une première pour l'UNC!!!

Le repas organisé dans le Centre Culturel Robert Dumas de Maise a rencontré un vif succès.

En présence de Madame la Députée de la circonscription et d'élus dont Monsieur le Maire de Maise, 136 personnes ont dégusté des plats de charcuterie fine accompagnés d'un verre de Beaujolais nouveau.

L'ambiance guinguette a été particulièrement appréciée par les convives qui ont dansés au son de l'accordéon et de la contrebasse.

DJ Dim, avec son brio habituel, a animé la soirée. Merci à lui, aux bénévoles pour la réussite de cette soirée mémorable et aux services techniques de la commune.



Comité de jumelage de Milly et ses environs / Morsbach

Après trois années sans échanges scolaires, les collégiens du collège Jean Rostand et leurs familles ont eu le plaisir d'accueillir à nouveau leurs correspondants du 24 au 30 septembre 2022.

Chaque année, environ trois familles de Maise accueillent de jeunes collégiens et collégiennes allemands.

Les jeunes Allemands et Français ont participé lundi matin à la création d'un mur végétal au collège.

Le mardi matin, Les jeunes Allemands ont été reçus par le Maire Eric Perron et deux élus Mme Pierrottet et Mr Ponaman. A la suite d'un échange animé, un petit déjeuner a été offert et fort apprécié.

Grâce à l'engagement des différents acteurs de l'échange : collège, familles, jeunes, cette semaine a été très réussie et ce sera probablement le cas lors du voyage des jeunes Français du 15 au 21 avril 2023 en Allemagne.





Art et Matière

Par Thierry Citron, président d'Art et Matière



Qu'est ce que le Salon Art & Matière ? Un essai d'action culturelle en milieu rural. Voilà un beau thème et il est vrai qu'il ne s'use guère si je me réfère à la date de fondation de cet événement : 1975. Cette année-là, le peintre Marcel Neveu trouvait un lieu, Maisse où l'Art puisse s'exprimer et complétait le titre par ce mot de Matière qui sent la pâte, le medium, l'encre, le pastel, la terre, le bois, le marbre et tout ce qui se touche afin de créer l'œuvre plastique, fruit des gestes de la main et de sa rencontre avec l'oeil. S'y sont ajoutées très vite la photographie et la musique, autres façons de toucher les sens, convoquant d'autres matières.

Les années ont passé, Marcel Neveu nous a quitté en 1993 mais nombreux sont ceux qui ont suivi sa trace en célébrant les noces de l'Art et de la Matière, j'en fais partie et aujourd'hui encore en 2023, le salon est fidèle à ses promesses, il ouvre à Maisse, Gironville, Boigneville et Vayres sur Essonne.

Ce sont quatre localités de la Vallée de l'Essonne, dans cette région du Gâtinais français aux confins de l'Ile de France et de la Province, là où la banlieue parisienne cède la place aux vallées et aux coteaux plus bucoliques, une contrée vouée désormais à la recherche d'une identité touristique, une « marque » dont Art & Matière saura se réclamer.

47^{ème} salon
www.artetmatiere91_sitesfp.fr

Art & Matière

28 janvier
5 février 2023

- **MAISSE**
Peinture, Sculpture, Arts visuels
- **BOIGNEVILLE**
Art animalier
- **GIRONVILLE SUR ESSONNE**
Estampe
- **VAYRES SUR ESSONNE**
Art et apprentissage

EXPOSITION ART et MATIERE
patronnée par **Le Républicain** - LA GAZETTE -
FOYER RURAL de MAISSE 7 Km de MILLY-LA-FORÊT

ART et ARTISANAT
les 17.18.19 et 25.26 mai 1975. de 10 à 12 h.30 et de 14h.30 à 19 h.

Art et Matière Junior



Cette année « Art et Matière » ouvrira ses portes du 28 janvier au 05 février 2023.

Depuis la création du salon en 1975, Maisse a le bonheur et la fierté d'accueillir ces artistes. En fédérant ces artistes, nous participons activement au rayonnement culturel de la ville.

Cette année, nous aurons également la joie de voir exposer les œuvres de nos enfants des écoles Pomme de Pin et la Girafe pour « Art et Matière Junior ».

Maisse se doit de soutenir et de développer l'éducation artistique pour les jeunes, il n'y a pas d'âge dans ce domaine.

Vous savez à quel point, je crois en la force de la culture pour affermir les liens de fraternité entre les générations, c'est aussi le souci de mettre en lumière tous les talents.

par Eric Perron, Maire de Maisse

concert

CONCERT DE MUSIQUE
VOCALE

ART & MATIÈRE
J.S. BACH

1ÈRE PARTIE : Airs de cantate pour ténor et clavier
2ÈME PARTIE : Motets et Choeurs

AVEC

BENJAMIN WOH, ténor et chef de chœur
LAURENT GELLY, clavier
JEUNE CHOEUR DE MILLY-LA-FORÊT

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT
INTERCOMMUNAL
DES DEUX VALLÉES

SAMEDI 28 JANVIER 2023
À 20H00

ÉGLISE SAINT-MÉDARD DE MAISSE

Débat avec Thierry Briault



Soirée-débat vendredi 3 février 2023 à 21 heures « Le devenir de la peinture » par Thierry Briault, sur le Salon au centre culturel à Maisse

Le devenir de la peinture

Après les grandes évolutions que la peinture a connues depuis cent cinquante ans, on s'est souvent demandé : où en sommes-nous avec la peinture moderne et contemporaine ?

On se proposera ainsi d'apporter un éclairage sur ces notions assez floues et même incertaines de « moderne » et de « contemporain » qui ont été l'objet de nombreux débats.

La peinture s'est en effet constituée en figure de proue de la modernité jusqu'à subir une forme de sacrifice sublime comme peu d'art en ont connu. Nous essaierons de comprendre les raisons d'une telle métamorphose.

Invitée d'honneur Maise sculpture

Sylvie Koechlin

Sylvie KOEHLIN, née en 1956 à Dijon, est sculpteur professionnel. Elle a participé à de nombreux salons artistiques, exposé en France, Angleterre, Allemagne, Espagne, Japon, Russie, Chine, Chypre, Egypte. Elle est l'auteur de plusieurs sculptures monumentales de commande destinées l'espace public en France, en Belgique et au Québec, notamment le monument en granit taillé à la mémoire de la réhabilitation du capitaine Dreyfus, inauguré à Mulhouse en 2016. Ses œuvres sont présentes dans les collections du musée historique de Mulhouse (68), du musée d'art et d'histoire de la ville de Meudon (92), du musée Jules Gosselet à Lille (59), elle a reçu de nombreux prix et médailles dont le prix Marcel-Edouard SANDOZ de la Fondation Taylor à Paris en 2005. Elle est élue présidente du Salon d'Automne de 2015 à 2021 (Société d'artistes historique - Paris - depuis 1903). Aujourd'hui, Sylvie Koechlin vit et travaille en Bourgogne, près de Semur-en-Auxois.



"Homère" sculpture

Invitée d'honneur Maise peinture

Oksana Yambykh

Oksana Yambykh est une artiste peintre française, née en 1966 à Poltava en Ukraine.

Après des études artistiques, quatre ans au "Lycee d'Art" Dnepr, et cinq ans au "Beaux-Arts" de Kharkiv en Ukraine Oksana rejoint la France dès l'âge de 30 ans. « Oksana Yambykh peint avec son âme... Où tout est poésie, douceur, innocence, plénitude et rêves. Ses tableaux exercent une attraction, il faut y entrer, les pénétrer et découvrir que chaque toile renferme d'autres tableaux! Oksana nous entraîne dans des paysages féeriques, et irréels. Chaque toile est à elle seule une 'Mostra', tant il y a de détails à découvrir. Ce sera le jeu du visiteur, de chercher et débusquer les personnages, cachés dans la matière et la forme du sujet original. »

T Jan.

o.



"galop rouge" huile sur toile

Invitée d'honneur de Gironville-sur-Essonne

Ema Kawanago

Née au Japon, Ema vit et travaille à Paris. Elle a suivi un cursus universitaire scientifique au Japon puis en France. Après l'obtention d'un Master Recherche au département de Biologie, spécialisé en Systèmes Écologiques, à l'Université Bordeaux I, Ema choisit d'orienter sa vie vers le monde de l'art. Ses recherches plastiques suivent un modèle anthropologique, avec pour fil conducteur les liens que peuvent avoir les êtres humains entre eux dans leur environnement urbain ou naturel : comment se lier, se positionner, interagir dans son environnement.



"Lévitacion" gravure

47^{ème} salon

www.artetmatiere91.sitesfp.fr



Art & Matière

28 janvier

5 février 2023

- **MAISSE**
Peinture, Sculpture, Arts visuels
- **BOIGNEVILLE**
Art animalier

- **GIRONVILLE SUR ESSONNE**
Estampe
- **VAYRES SUR ESSONNE**
Art et apprentissage



Comité du Salon Art & Matière 2023

Président : Thierry Citron

Vice-présidente : Françoise Frugier

Secrétaire : Claude Duperche

Trésorière : Solange Helleboid

Trésorière adjointe : Christine Sagnier

Membres :

Christine Pierrottet

Aline Gattefossé

Manuel Teixeira,

directeur de l'Impro ou son représentant

Membres de droit :

Jean Jacques Boussaingault,

maire de Boigneville ou son représentant

Alain Joyez, maire de Gironville sur Essonne ou son représentant

Eric Perron, maire de Maisse ou son représentant

Membre associée

Annie Rosès, commissaire du Salon de Gironville

Lieux et Activités

• **MAISSE** - Peinture, Sculpture, Arts visuels

Centre culturel Robert Dumas, rue de la République 91720 MAISSE

du lundi au samedi de 14h 30 à 19h

le dimanche de 10 h à 12h et de 14h 30 à 19h

Invitées d'honneur : Oksana Yambykh, peintre ; Sylvie Kocchlin, sculptrice
avec la participation des artistes invités de Morsbach (ville jumelle – Allemagne)

Vernissage samedi 28 janvier 2023 à 17 heures

- Concert samedi 28 janvier 2023 à 20 heures, église Saint-Médard à Maisse

- Soirée-débat vendredi 3 février à 21heures - Le devenir de la peinture » par Thierry Briault, sur le Salon

• **GIRONVILLE-SUR-ESSONNE** - Estampe

Salle polyvalente, rue de la gare 91720 GIRONVILLE-SUR-ESSONNE

du lundi au samedi de 14h 30 à 17h 30

le dimanche de 10h à 12h et de 14h 30 à 17h 30

Invitée d'honneur : Ema Kawanago, graveure

Vernissage dimanche 29 janvier 2023 à 11h 30

Salon Art et Matière du 28 Janvier au 5 février 2023

• **BOIGNEVILLE** - Art animalier

Salle polyvalente 91720 BOIGNEVILLE

du lundi au samedi de 14h 30 à 17h 30

le dimanche de 10h à 12h et de 14h.30 à 17h 30

Vernissage dimanche 29 janvier à 10h 30

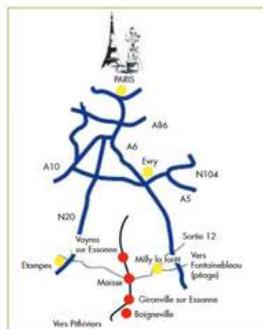
• **VAYRES-SUR-ESSONNE** - Art et Apprentissage

Institut médico-professionnel Léopold-Bellan, château de la Sablière,
91820 VAYRES-SUR-ESSONNE

ouvert tous les jours du dimanche 29 janvier au dimanche 5 février de 14h à 17h

Vernissage mercredi 1^{er} février à 17h 30

Pour vous rendre
au 47^{ème} Salon Art et
Matière



Forum des associations

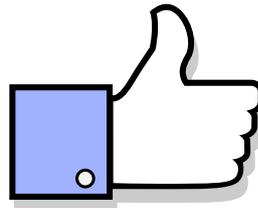


quelques résultats sportifs



Milly Maisse Tennis de Table MMTT
31 juillet 2022 · 🌐

Nos 4 participants aux Nationaux Ufolep de Carquefou avec notre Champion de France V3



Karaté Club Multi-Disciplines de Maisse
4 décembre 2022 · 🌐

Bravo à Flavian !! 🎉🎉
3eme 🏆 de la coupe de France karaté mix 🇫🇷🇫🇷🇫🇷
4 combats gagnés sur 5
Dont 1 gagné par KO 🎉🎉
Il rate de peu l'accès à la finale !! En perdant devant le grand gagnant expérimenté au sol de cette catégorie la plus relevé en nombre et niveau de cette Coupe
Précisions da... Voir plus

GRFM La Ferté Alais Maisse
5 janvier, 20:53 · 🌐

Voici nos 9 gymnastes sélectionnées pour les championnats de France individuels 2023! Nous revenons très vite pour vous les présenter! 🎉🎉

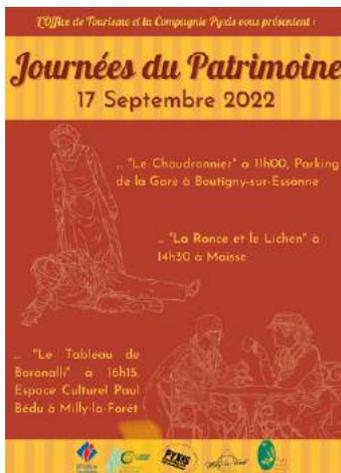
Championnats de France 2023
14 et 15 janvier

Championnats de France 2023
27 au 29 janvier



Journée du patrimoine

La Compagnie Pyxis a réalisé une représentation pour la journée du patrimoine à l'abreuvoir de Maisse.



8ème Festival des numéros visuels



Superbe spectacle de magie, de jonglage et d'illusionnisme. Humour, tendresse et rigolade furent au programme. Un grand merci à Philippe Stranart, son staff et Anim'Maisse pour l'organisation de cette soirée sous le parrainage de Christian Charmetant.





Halloween



Anim'Maisse a organisé pour sa 2ème année consécutive le concours de la plus belle citrouille des enfants de 3 à 11 ans. Félicitations aux "gagnants" qui ont remporté des cartes cadeaux JouéClub. Au vu du succès et des demandes, un concours déco de citrouille adulte verra le jour l'année prochaine. Le défilé nocturne ainsi que le bal ont été un franc succès !



Commémoration du 11 Novembre



Commémoration du 11 Novembre et Bénédiction du drapeau à l'Eglise Saint Médard à Maisse.



Remise des médailles du Travail : 35 années pour Mme Billault Annick et Mr Perron Eric.



524ème Foire Sainte Catherine



La 524ème Foire Sainte Catherine organisée par l'association Anim'Maisse a été une réussite. Merci aux bénévoles, exposants et le pipe-band91 pour ce beau et bon week-end.



Repas des anciens



Une première pour notre mandat !
Nous avons passé un moment de convivialité et de bonne humeur.
Merci à l'accordéoniste qui a animé cette belle après-midi



Téléthon

2-3
décembre

La maison de retraite Korian le Gatinais a organisé un marché de Noël en soutien au Téléthon. Merci à eux, aux pompiers du centre de secours de Maise, aux exposants et à Anim'Maise.



10-11
décembre

Manège de Noël



Malgré les fraîches températures, de nombreuses familles sont venues profiter des animations gratuites mises en place par Anim'Maise et la Commune. La ballade en calèche, le stand de tir, le manège enfantin, le labyrinthe et le chamboule tout, autant d'animations pour le bonheur des enfants le temps d'un week-end. Merci aux bénévoles d'Anim'Maise !



21
Novembre
au 18
décembre

Football



Durant toute la Coupe du Monde Anim'Maise a diffusé tous les matchs de l'équipe de France au Centre Culturel Robert Dumas ! Merci aux supporters de l'équipe de France !!



NUMÉRO D'URGENCE

POMPIERS 18 et 112 - POLICE 17 - SAMU 15

GENDARMERIE Milly-la-Forêt : 01 64 98 80 27

SOS MEDECINS (CHEVANNES 91) : 08 25 56 91 91

MEDECINS (SERVICE DE GARDE 91) : 01 64 46 91 91

SECURITE DEPANNAGE :

EDF : 09 72 67 50 91

GDF : 08 10 43 30 91



Pharmacie de garde

Les pharmacies de garde sont affichées sur la vitrine de votre Ville, sur le site internet monpharmacien-idf.fr ou www.3237.fr et sur l'application mobile monpharmacien. Mon Pharmacien est une application mobile doublée d'un site web qui fournit l'information officielle sur les pharmacies ouvertes en Île-de-France, notamment les pharmacies de garde les dimanches, les jours fériés et la nuit.

Février 2023

Dimanche 5 Février : Pharmacie de la place MILLY LA FORET 01 64 98 85 13

Dimanche 12 Février : Pharmacie de SOISY SUR ÉCOLE 01 64 98 07 34

Dimanche 19 Février : Pharmacie de la Gare LARDY 01 60 82 77 15

Dimanche 26 Février : Pharmacie de Brunehaut MORIGNY CHAMPIGNY
01 64 94 06 75

Mars 2023

Dimanche 05 Mars : Pharmacie Laderriere MAISSE 01 64 99 50 35

Dimanche 12 Mars : Pharmacie du Marché FONTAINEBLEAU 01 64 22 22 66

Dimanche 19 Mars : Pharmacie Méchin MILLY LA FORET 01 64 98 80 97

Dimanche 26 Mars : Pharmacie de BOUTIGNY SUR ESSONNE 01 64 57 92 00

ETAT CIVIL

NAISSANCES

30/08/2022	PITARMA Pablo
06/09/2022	FRESNEAU LE SPEGAGNE Maggie
08/10/2022	SAINJON Maxyne
14/10/2022	DELORME Aéllys
27/10/2022	ALMOUSTAPHA BOUBACAR Rahmatou
26/11/2022	FOUQUET TEIXEIRA Léna
03/12/2022	LANGELLA JOLY Émiline
16/12/2022	ARTIGAS Sasha
17/12/2022	DUPUIS Bastien
19/12/2022	THOREL Louise

DÉCÈS

10/08/2022	QUEVA née N'DIAYE Yacine	62 ans
12/08/2022	FERREIRA DOS SANTOS Antonio	86 ans
09/09/2022	HUGERON Edgar	73 ans
22/09/2022	VARSA Bernard	69 ans
15/10/2022	RIBE née COLIN Josiane	94 ans
15/10/2022	GRIGNY née ROSIERE Dominique	60 ans
19/10/2022	SAIZY née TURET Nicole	86 ans
20/10/2022	LESTRADE née FORT Colette	89 ans
24/11/2022	BISIAUX née LETACANNOUX Emilienne	90 ans
29/11/2022	RAGOUT Jean	87 ans
05/12/2022	MORIN née COUENON Odette	102 ans
12/12/2022	MOULINOUX Jean-Pierre	80 ans
16/12/2022	WENDLING née BOUDOT Michèle	79 ans

Avril 2023

Dimanche 02 Avril : Pharmacie Morisseau ST VRAIN
01 64 56 11 12

Dimanche 09 Avril : Pharmacie Vignon LE VAUDOUE
01 64 24 75 50

Dimanche 16 Avril : Pharmacie de la Marivoise CHAMPCUEIL
01 64 99 83 37

Dimanche 23 Avril : Pharmacie de L'aunaie BALLANCOURT SUR
ESSONNE 01 64 93 20 63

Dimanche 30 Avril : Pharmacie Centrale ETAMPES 01 60 83 44 83

INSCRIPTION PETITE SECTION 2023-2024



Les inscriptions scolaires maternelles 2023/2024 se font :

En imprimant la fiche d'inscription sur notre site internet maisse.fr dans la rubrique : "Vie quotidienne - Vie scolaire - Inscription dans un établissement scolaire" et en la retournant :

- complétée et accompagnée des copies des pièces demandées dans une enveloppe à l'attention du service scolaire déposée dans la boîte aux lettres de la mairie.
- En cas de dossier complet, vous serez informé par mail de l'inscription de votre enfant, en cas de dossier incomplet, l'inscription ne sera pas prise en compte, le dossier vous sera retourné en vous informant des pièces manquantes.

AGENDA

DU 28 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2023

ART ET MATIÈRE

Exposition

Centre Culturel Robert Dumas

organisé par l'association Art&Matière

artetmatiere91@gmail.com

SAMEDI 25 MARS 2023

CARNIVAL

Défilé de chars dans la commune, départ

Ecole Elémentaire la Girafe.

Organisé par l'association Anim'Maisse

Anim.Maisse@laposte.net

DU 25 MARS AU 26 MARS 2023

FETE DU PRINTEMPS

Fête foraine sur la place du Jeu de Paume.

Organisé par Concept Amusement.

DIMANCHE 9 AVRIL 2023

PÂQUES

Chasse aux œufs des enfants Maissois
jusqu'à 11ans.

Organisé par l'association Anim'Maisse.

DIMANCHE 16 AVRIL 2023

TRIAL

Championnat de ligue IDF

DIMANCHE 8 Mai 2023

COMMEMORATION

Célébration du 8 mai 1945

CROSS

Organisé par l'association Anim'Maisse.

SAMEDI 13 MAI 2023

CONCERT DISCO

Centre culturel Robert Dumas .

Organisé par le conservatoire de musique
des deux vallées .

SAMEDI 27 mai 2023

RENCONTRES DE MUSIQUES ACTUELLES

Place de la Mairie.

Organisé par le conservatoire de musique
des deux vallées .

DIMANCHE 28 mai 2023

FÊTE DU PATOUILLAT

Organisé par l'association Anim'Maisse.